

RESO News



7E FORUM EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

LA VALEUR DE LA DONNÉE :

Quelle **éthique** ?

Quelles **perspectives de société** ?



**FABRICE
MATTATIA,
PRÉSIDENT
D'HONNEUR
DU 7E FORUM
EUROPÉEN**



**RESOCLUB :
DÉJÀ 10 ANS !**



Marie AZEVEDO, présidente de RESO-Club EFP.

Notre association RESO-Club EFP a déjà 10 ans !

La démarche de notre **association RESO-Club EFP** se veut toujours fédératrice. Ceci, dans une dynamique de réseau avec tous les acteurs privés, publics et institutionnels. Aujourd'hui, la **lutte contre la fraude** doit s'inscrire dans une **action collective et citoyenne**. Et nous devons positionner les débats dans les domaines de la protection des données personnelles, économiques et stratégiques. Le cadre franco-français ne correspond plus aux réalités. **Une véritable démarche d'intelligence économique à l'échelle européenne, c'est l'enjeu d'aujourd'hui et de demain.** Le thème de notre 7e forum a pour objectifs de **sensibiliser** les acteurs économiques étatiques à la valeur de la donnée, d'aborder les réflexions légitimes sur l'éthique et d'**anticiper** sur les perspectives de société.

Cette année, notre **président d'honneur Fabrice MATTATIA**, est investi depuis 20 ans dans la lutte contre la fraude de l'identité numérique au sein de nos institutions étatiques. Il a été notamment au centre de la création du système Sesam-Vitale. Il a été à l'initiative du projet IDNum remplacé aujourd'hui par FranceConnect.

Nous avons en commun d'être précurseur dans le domaine de la lutte contre la fraude à l'identité.

Edouard Philippe, notre premier ministre a mandaté Carole GRANDJEAN députée de la Meurthe et Moselle et Nathalie GOULET, sénateur de l'Orne, le 28 mai 2019 une étude sur la fraude sociale. Après avoir rendu le rapport en octobre 2019, **Nathalie GOULET** a accepté d'être notre **invitée d'honneur** afin de partager les résultats de son étude.

Fabrice MATTATIA, président d'honneur du 7e Forum Européen

En tant que président d'honneur, c'est plutôt à titre personnel, que nous partageons depuis 20 ans le sujet de la fraude à l'identité.

L'Etat ne peut pas tout faire pour garantir une identité, il y a un certain nombre de limites, morales et éthiques à ne pas franchir. Tout le problème va être de trouver le bon équilibre entre le droit d'une personne à voir son identité garantie **ET le respect de sa vie privée.**

La problématique est de trouver le bon équilibre entre deux impératifs : la preuve d'identité et le respect de la vie privée. Tout le problème est d'arriver à mettre en place des garanties, des contreparties qui permettent de contrebalancer et d'assurer qu'il n'y ait pas de dérives. C'est là tout l'enjeu pour les Etats dans cette problématique de la lutte contre la fraude, d'arriver à mettre en place des systèmes avec des garanties.

Il peut y avoir des **définitions différentes du mot «identité numérique»**. Elle n'existe pas en tant que tel, **elle n'a aucune valeur si on n'est pas capable de s'assurer de l'identité de la personne à laquelle on remet ou attribue une identité numérique.**

Malheureusement, **nous avons des victimes. Il y a des fraudeurs à l'identité**, mais aussi d'autres : des fraudeurs aux prestations sociales, des fraudeurs aux impôts. Il y a de la fraude à tous les niveaux et c'est une nouvelle fois ce qui fait l'objet du **rapport de Madame Nathalie GOULET**, qui, une fois de plus, vient souligner les enjeux de ce phénomène et **l'urgence qu'il y a à mettre en place des solutions.**



Nathalie GOULET, invitée d'honneur, sénateur de l'Orne.

Nathalie GOULET a tenu à rappeler que chaque année, la France distribue **450 milliards de prestations sociales**. Mais, selon un rapport de 2018 réalisé par la Commission sur la fraude aux prestations sociales, **14 milliards € sont versés à des fraudeurs.**

Que dit le rapport de l'IGAS de 2013 ? Qu'il existe **7 735 000 cartes Vitale en surnombre**, d'où l'importance de la mission confiée à Nathalie GOULET par monsieur Edouard PHILIPPE, Premier ministre en mai 2019.

Le problème est lié à la fraude documentaire des étrangers en France dans nos systèmes de santé. On l'a découverte en 2011 puis mis sous le tapis pour des raisons politiques.

Un des problèmes est que nos systèmes sont basés sur le NOM, tandis que d'autres sont sur des numéros d'identification pouvant générer **PLUSIEURS NOMS**. Un autre problème est le non partage des données entre départements en France. On voit donc bien que la question de l'état civil est fondamentale.

Certaines propositions pourraient être :

1. Etablir la preuve de vie ; Il y aurait plus de **3 millions de centenaires en France !**
2. Ne pas verser de prestations :
 - sur des **comptes épargnes** ;
 - sur des **comptes à l'étranger** ;
3. Partager les données entre les départements.
4. Déclaration unique des données : **«dites-le une fois»**. On est sur un système déclaratif qu'on démultiplie par département, institutions, etc.
5. Notion de domicile. Faire en sorte que le domicile fiscal soit aussi le domicile social ; cette notion de **domicile social n'existe pas.**
6. Simplifier le recours aux prestations sociales. 28% des ayant droit ne demandent rien du fait de cette complexité.
7. **Responsabiliser tous les acteurs**
8. Dissocier acteurs en y associant à la fois un corps de contrôle et des sanctions en cas d'abus, notion de sanction inexistante à ce jour.



DONNÉES PERSONNELLES : DE LA RÈGLE À L'USAGE



Table ronde animée par Stéphane MORALDI

Membre fondateur du RESO-Club
Directeur du Contrôle Interne et Credit Management Groupe Orange

avec l'intervention de :

Patrick BUTOR
Administrateur général,
adjoint au Secrétaire Général, délégué ministériel
aux normes au Ministère de l'intérieur

Fabrice MATTATIA
Délégué ministériel à la protection des données
(DPD) du ministère de l'intérieur

Mohamed MOUKHLIS
Directeur général de M2M Group

Régis CHATELLIER
Chargé d'études prospectives au pôle
Innovation, Etudes et Prospective de la CNIL

Arthur MESSAUD
Juriste à La Quadrature du Net

Lionel PLOQUIN
Administrateur des données DGFIP

Question :

L'identité, c'est quoi ?

Patrick Butor a rappelé que l'organisation de l'état civil date de Napoléon partout et notamment en Europe, mais a très peu évoluée en France depuis 200 ans. Il faut dire que Napoléon, grand génie militaire et administratif a très bien organisé l'état civil, sans anticiper la connexion entre les paroisses. En France, nous subissons encore cette organisation, contrairement à la Belgique par exemple.

On a donc créé la Carte Nationale d'identité sur le plan national, le passeport pour permettre de franchir les frontières ; à ce jour, des réflexions sont en cours pour fluidifier le passage aux frontières notamment via la reconnaissance faciale.

À ce jour, on observe des expérimentations de reconnaissance faciale dans certains aéroports, pour enregistrer les passagers avant d'embarquer et les identifier à distance.

Pour revenir à l'identité numérique, Fabrice Mattatia a clairement exprimé sur ce qu'on appelle identité numérique. On peut ranger plusieurs notions différentes sous ce terme, le tout est de bien être d'accord sur ce dont on parle. On distingue ainsi :

- Les papiers d'identité électroniques (passeport biométrique, et bientôt carte d'identité électronique) : ils contiennent simplement une puce infalsifiable qui reprend juste les éléments imprimés (nom, prénom, date de naissance, photo...) afin de repérer les tentatives de modification frauduleuse du titre ;
- L'ensemble des traces et publications que l'on laisse sur internet, ce qu'on pourrait appeler aussi la e-réputation ;
- Les outils permettant de prouver en ligne qui on est, pour accéder à ses différents comptes. Il y a différents niveaux de fiabilité, depuis le Facebook connect (degré de preuve = zéro, Facebook ne vérifie pas si vous avez créé un compte sous votre vrai nom ou sous un autre), jusqu'à une identité garantie par l'Etat, en passant par votre mot de passe pour accéder à votre



Patrick BUTOR

compte bancaire en ligne (la banque a quand même vérifié vos papiers à l'ouverture du compte).

Dans la suite, nous nous intéresserons principalement à cette 3e définition : l'identité numérique comme moyen de prouver en ligne qui on est. Son usage n'a aucune raison d'être systématique : l'anonymat est un droit, sauf quand la loi exige qu'on prouve son identité, et il est recommandé de prendre des pseudonymes quand néces-

saire, pour protéger sa vie privée ou pour exercer sa liberté d'expression.

Quant à lui, Régis Chatellier a rappelé que les données personnelles sont identifiantes. Elles peuvent être anonymisées afin d'éviter la mise en péril des droits des individus et le système même si on centralise. Importance de la co-responsabilité du traitement sur l'ensemble des acteurs qui interviennent ou vont intervenir. RGPD n'est pas une nouveauté européenne, très peu modifié.



QUESTION DU PUBLIC

Biométrie comportementale : dans le domaine bancaire, c'est utilisé notamment dans l'utilisation du device.

Quelles sont les données utiles et nécessaire et la CNIL pourrait-elle faire un guide pour rassurer le secteur des paiements, des commerçants ?

On crée un code de conduite auquel on peut ou pas se conformer, avec des moyens de contrôle par la CNIL.



de gauche à droite :

Lionel PLOQUIN, Patrick BUTOR, Fabrice MATTATIA, Arthur MESSAUD, Régis CHATELLIER.



ARTHUR MESSAUD

Juriste à la Quadrature du Net

Association contre censure et surveillance sur internet, atteintes aux libertés fondamentales par les nouvelles technologies. Le RGPD est diversement mis en oeuvre, il n'y a peu de sanctions mises en oeuvre malgré les plaintes collectives. Position du gouvernement est anti RGPD et pro US car affront trop important sur les investissements américains en France ≥ ne pas appliquer le RGPD et se soumettre silencieusement. Identité) = toujours avoir affaire à la même personne, peu importe son nom. Or l'état civil ne devrait pas intéresser les commerçants mais c'est à ce jour la seule manière utilisée. L'Etat veut devenir l'acteur central et s'approprié ces données.

FRANCECONNECT est une nouvelle forme d'état civil entre services publics-privés. L'état veut garder jalousement ce rôle d'identification.

ALICEM vient se greffer sur FRANCECONNECT qui mélange de l'identification classique et un aspect extrêmement sécuritaire (reconnaissance faciale). Les commerçants n'ont aucun intérêt pour cette reconnaissance faciale. Ça ne sert que des politiques sécuritaires ou de très rares cas (déverrouiller son téléphone).

Par ailleurs, pour éviter de demander plusieurs fois les mêmes informations à l'utilisateur, les données sont censées circuler librement entre les administrations dès l'instant où il y a un avantage pour les usagers (expérience utilisateur), donc meilleur service rendu aux usagers, tout en restant dans le cadre du secret professionnel.

Attention, il ne faut pas confondre le consentement dans le RGPD et le volontariat. Un vrai consentement au sens du RGPD est très rare, car cela nécessite de pouvoir obtenir un service même en refusant le traitement de ses données : très peu de services offrent pour de vrai cette possibilité, pensons par exemple au choix d'accepter ou pas des cookies de profilage pour avoir de la publicité personnalisée. Mais le plus souvent le service a un besoin absolu d'avoir les données pour fonctionner, et par conséquent le consentement n'est plus libre, il est indispensable. Au sens RGPD, ce n'est plus un consentement, mais cela peut se faire légalement dans le cadre de l'exécution d'un contrat, d'une mission de service public, ou de l'intérêt légitime du responsable du traitement, dans le respect des droits des individus. Enfin, quand on parle de données biométriques, fraudes, lutte contre le terrorisme, il faut bien voir que le RGPD n'est plus applicable, mais il y a d'autres réglementations (directive police-justice). ■



Mohamed MOUKLIS

UNE EXPÉRIENCE CONFIRMÉE

MOHAMED MOUKLIS

Fondateur et CEO de Digital&Ethics,
Président de l'AFCDP

Cartes grises et permis de conduire au Maroc, ils sont passés au format électronique. On a créé une autre base de données en parallèle à celle existante pour tout dématérialiser aussi sur d'autres services tels que la vignette, le permis à points ; d'autres systèmes étatiques sont venus de greffer sur ce système fiable tout en protégeant la dat (cryptographe). In fine ça sert à la lutte contre la fraude quant aux utilisateurs du système

Tout n'est qu'équilibre entre besoin et impératifs de sécurité et droits des personnes. Il faut mesurer besoins et pertinence projet par projet

A créé une base de données en parallèle de la base officielle et l'a vérifiée à chaque point de contrôle (permis, immatriculation...) pour la rendre très fiable. Ceci a permis la dématérialisation de beaucoup de services associés tels que le permis à points et la vignette. Cette base continue à être vérifiée à chaque point de contrôle.



L'IDENTITÉ AU CENTRE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE AU SEIN DES SECTEURS PRIVÉS ET PUBLIQUES



Table ronde animée par Yves LE QUERREC

Directeur des Relations Interbancaires de La Banque Postale

avec l'intervention de :

Virginie CHAZAL

Direction des Systèmes de Paiements & Projets
digitaux - Crédit Mutuel

Florian POCHET

Directeur Général
Société K-Vyd

Fabrice MATTATIA

Délégué ministériel à la protection des données
(DPD) du ministère de l'intérieur

Stéphanie DE LABRIOLLE

Directrice marketing
chez Secure Identity Alliance

Sandra-Jeanne LARA-GOLLIOT

Directrice de projets à la Direction interministérielle
de la transformation publique



Sandra-Jeanne
LARA-GOLLIOT



Virginie
CHAZAL

POUR UNE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE.

L'identité Numérique au cœur de la transformation digitale de la société (secteur public et secteur privé).

Sous l'impulsion des règlements européens eIDAS UE 910/2014 du 23 juillet 2014, d'une part, CNle UE 2019/1157 du 20 juin 2019, d'autre part, et de la mission interministérielle sur l'Identité Numérique lancée le 5 janvier 2018, se dessine enfin des identités numériques en France et

la problématique de son appropriation par tous les acteurs : Du citoyen au professionnel en passant par les agents de l'état pour couvrir **l'ensemble des services publics et privés qui se digitalisent**.

Cette seconde table ronde regroupait les représentants des acteurs qui vont constituer, utiliser ou exploiter ce nouvel écosystème : services utilisateurs représentatifs des secteurs public et privé, fournisseur de données et établissement de l'état civil.

En introduction, et avant d'interroger les différents participants, Yves Le Querrec, a rappelé le paysage français eIDAS qui s'est construit avec FranceConnect et positionne les **3 niveaux d'identités** implémentés selon le règlement eIDAS :

- **Faible** (généralement par login/mot de passe avec identité (vérifiée pour FranceConnect) ou non vérifiée et dispositif d'authentification faible),
- **Substantiel** (identité vérifiée et dispositif d'authentification à double facteur (ce que l'on possède et ce que l'on sait par exemple) qualifié, en France, par l'ANSSI),
- **Elevé** (identité vérifiée et dispositif d'authentification forte qualifié par l'ANSSI en France lui-même associé à un élément de sécurité supplémentaire détenu par le titulaire comme une carte à puce ou un document d'identité électronique (CNle, passeport biométrique, etc...)).

Sandra-Jeanne Lara-Golliot de la Direction Interministérielle de la Transformation



Fabrice
MATTATIA



Yves
LE QUERREC

Publique DITP, a expliqué la démarche de cette direction, déjà bien avancée, pour repenser en transposant, simplifiant ou supprimant l'ensemble des applications du secteur publique, qu'elles soient nationales ou locales.

Sandra-Jeanne Lara-Golliot a également évoqué la problématique de l'inclusion numérique prise en compte par le projet AidantConnect.

Virginie Chazal, qui participe aux travaux de la place bancaire, a exposé **la position d'un secteur bancaire en appétence sur ce sujet** et qui participe activement à l'évolution de la réglementation en accord avec les régulateurs français et européens. Les **opportunités attendues doivent profiter à toutes les banques**, et non pas seulement aux néo-banques pure-player. Virginie Chazal a notamment cité la présence, depuis octobre 2018, du règlement eIDAS, pourtant d'application initialement réservée au secteur public dans le Code Monétaire et Financier qui régule essentiellement le secteur privé.

Florian Pochet a tout d'abord rappelé son travail effectué chez Infogreffe pour **l'harmonisation et la fiabilisation des données** d'identités (et leurs dérivés



électroniques) des personnes morales au sein des tribunaux de commerce français pour ensuite exposer les opportunités qui existent dans **la valorisation des données** pour toutes les entreprises. Pour les données à caractère personnel, cette valorisation est conforme au RGPD avec une identité électronique qui gère le consentement.

Pour la partie amont de l'identité électronique dans l'établissement des données de l'état civil, Virginie De Labriolle a présenté le concept OSIA développé par le Secure Identity Alliance SIA pour **standardiser la gestion de cet état civil** sous forme d'API. Ce concept est développé par l'Alliance qui regroupe des fournisseurs de solution au niveau mondial dont une forte présence des industriels français, pour apporter le standard mondial nécessaire à une **interopérabilité entre les solutions, clé de la fiabilisation des identités des personnes physiques**. Stéphanie De Labriolle constate aujourd'hui une demande mondiale des états pour une construction de l'état civil basée sur des systèmes conformes à des normes internationales. Il reste **un milliard de personnes** dans le monde qui ne sont pas enregistrés et n'ont donc **pas de preuve d'identité** au sens de l'état civil.

Enfin, Fabrice Mattatia, président de la conférence a conclu sur une note d'optimisme quant à la convergence de toutes ces volontés industrielles et politiques pour faire, enfin, **reposer la confiance** de la digitalisation de la société sur ces identités numériques et faire oublier les échecs des initiatives précédentes. La question de l'identité numérique est complexe et cela génère **des fantasmes souvent liés à de la désinformation**. Fabrice Mattatia nous rappelle que ces systèmes existent depuis longtemps chez quasiment tous nos voisins européens, qui ne sont pas liberticides pour autant. Cela prouve que ces **outils** sont parfaitement **compatibles** avec le RGPD et avec **la convention européenne des droits de l'homme**. ■



Stéphanie
DE LABRIOLLE

Rendez-vous pour une prochaine session où, peut-être, nous pourrions aborder une vision prospective d'une identité numérique liée à l'identité distribuée sur blockchain, DiD, dans le cadre des travaux sur la Self Sovereign Identity, SSI : concept rendant, au propriétaire, le contrôle de l'usage de son identité.



Florian
POCHET



ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE RÉGLEMENTAIRE



Table ronde animée par Jean-Pierre DOUSSOT

Fondateur et Directeur Associé d'ESOPICA
Vice-Président de la Fédération des Tiers de Confiance du Numérique
Administrateur au CA de l'Association Internationale de Gouvernance
du Cachet Electronique Visible

avec l'intervention de :

Regis CHATELLIER

Chargé d'études prospectives au pôle Innovation,
Etudes et Prospective de la CNIL

Arthur MESSAUD

Juriste à La Quadrature du Net

Paul Olivier GIBERT

Fondateur et CEO de Digital&Ethics,
Président de l'AFCDP

Myriam QUÉMENER

Magistrate, Docteur en droit,
Conseiller Juridique auprès de la Mission
de lutte contre les cybermenaces

MYRIAM QUÉMÈNER

Magistrate, Docteur en droit,
Conseiller Juridique auprès de la Mission
de lutte contre les cybermenaces.

Question 1 :

La législation européenne avec la mise en œuvre du RGPD est-elle suffisamment protectrice pour les utilisateurs et quelles sont les remarques que vous pouvez faire ? D'après-vous quel est l'impact sur notre réglementation du Cloud Act ?

Réponse 1 : Pour ce qui concerne les aspects géopolitiques et internationaux pour la protection des données personnelles, le RGPD est une réponse.

Le RGPD a été un choc même si le contexte juridique était déjà foisonnant. Il faut noter que l'évolution des usages du numérique imposent de nouvelles réponses en matière de sensibilité par catégories de données (exemple : la cyberattaque de l'hôpital de Rouen).

Cependant, il ne faut pas cacher que l'on constate des conflits de textes de lois au niveau international avec des enjeux énormes concernant l'accès aux données numériques. Les Etats-Unis d'Amérique ont des intentions expansionnistes avec la mise en œuvre de leur législation « Cloud Act » qui permet un possible détournement de nos textes par les sociétés de droit américain et de leurs filiales.



PAUL OLIVIER GIBERT

Fondateur et CEO de Digital&Ethics,
President de l'AFCDP

Question 2 :

Le rôle du correspondant à la protection des données à caractère personnel dans les entreprises a été essentiellement considéré comme celui d'un conseiller juridique. Quel est son rôle aujourd'hui et celui de demain avec notamment l'IA ?

Réponse 2 : Le métier de Délégué à la Protection des Données (DPO) dépasse le cadre réglementaire. Il est devenu très lié au fonc-

tionnement du système d'information et de l'utilisation technique des données. Le DPO doit comprendre le droit mais surtout savoir comment fonctionne un système d'information. De plus l'environnement informatique a beaucoup changé ces dernières années. La notion de donnée a pris une autonomie beaucoup plus forte qu'il y a 20 ans avec des traitements algorithmiques de plus en plus complexes. D'où l'importance de la compréhension du DPO des nouvelles capacités techniques de ces derniers et en particulier avec l'évolution de l'Intelligence Artificielle.

Il faut également ajouter qu'il est également nécessaire pour le DPO qu'il connaisse parfaitement les exigences des métiers afin de mieux les aider dans les analyses de leurs stricts besoins d'exploitation des données. Cette maîtrise permet d'incarner une réglementation, qui en cas de mauvaise appréciation peut coûter très cher aux entreprises non respectueuses des règles (cela peut atteindre 100M d'euros pour une entreprise du CAC40).





RÉGIS CHATELLIER

Question 3 :

Le rôle de la CNIL est également de mettre en œuvre des actions de préventions : **quelle est l'aide et les préconisations que la Cnil peut apporter aux entreprises pour respecter et mesurer les impacts du RGPD et avec la problématique de l'IA sur leurs offres de services ?**

Réponse 3 : Faire une **analyse** juridique et technique n'est pas suffisante pour de meilleures pratiques et compréhension de l'importance des traitements de données personnelles.

C'est aussi une question d'ergonomie et de design de l'interface avec l'utilisateur :

- Comment on accompagne le dialogue avec la personne cliente ou utilisatrice d'un service.
- Comment on **facilite** la compréhension de l'interface avec une bonne ergonomie et une prise en compte de l'importance des données qui y seront consignées.

Le RGPD fait une part importante sur la façon dont le message est présenté.

Pour ce qui concerne l'**Intelligence Artificielle**, à notre point de vue elle repose sur 2 principes importants :

1. **Loyauté** : ne doit pas nuire à certaines communautés,
2. **Vigilance** : sur l'évaluation de toute la chaîne de responsabilités.



ARTHUR MESSAUD

Question 4 :

Les prises de positions de la **Quadrature du net** sont connues sur le respect très strict du **RGPD** ou l'utilisation de la biométrie ainsi que par ses actions vis à vis des pratiques des **GAFAM**.

Mais qu'en est-il de sa position sur la Chine et d'une manière générale des **BATX** : comme par exemple les pratiques de la plateforme **Tik Tok** qui s'adresse principalement aux jeunes adolescents et pour laquelle même les autorités américaines s'émeuvent du manque de transparence ?

Réponse 4 : Attention à ne pas tomber dans le racisme !

Les Américains et les Européens ne sont pas meilleurs que les Chinois.

La protection des libertés y est-elle supérieure à ce qui se passe là-bas ? Depuis 2012, la France utilise des systèmes de reconnaissance faciale dans la rue pour des raisons d'ordre policière et répressive.



CONCLUSION

L'éthique doit mieux expliquée et développée.

Il faut un encadrement par éventuellement de nouveaux textes, mais surtout complété par la rédaction et la diffusion de codes de bonne conduite.

La transparence et une certaine éthique doivent être défendue et notamment les droits des individus vis-à-vis des devoirs de l'état et des entreprises.

Le contrôle des organisations est à améliorer et l'importance de l'éthique d'être mieux définie.

SYNTHÈSE : PERSPECTIVES DE SOCIÉTÉ

par Bernard GEORGES

Bernard Georges, philosophe et chercheur en systémique, en charge de la prospective stratégique à la Société Générale, revient sur l'Intelligence artificielle.

Bernard GEORGES met en **perspective l'intelligence artificielle** soumise aux critères intrinsèquement liés à l'espèce humaine, dont la conscience, la sagesse et l'éthique. Il appartient à l'homme de prendre en compte **le nouvel environnement numérique** pour y diffuser les valeurs qu'il souhaite y retrouver. L'intelligence permet donc de tisser et d'étendre **un réseau sémantique**. Pour résumer, l'intelligence, grâce aux capacités de prospection et d'abstraction, se définit fondamentalement comme la capacité

à apprendre, mais aussi à comprendre littéralement, à saisir les rapports, qui existent entre les objets et les êtres.

Bernard GEORGES a une fois de plus captivé l'auditoire par sa passion et sa réflexion sur **l'importance de l'avancée technologique dans l'histoire de l'homme**. Il explique qu'il nous appartient d'aborder l'Intelligence artificielle dans toutes ses dimensions, techniques et anthropologiques, donc éthiques. Selon lui, il est également **impératif de réintroduire l'ensemble des humanités au sein des organisations humaines**.

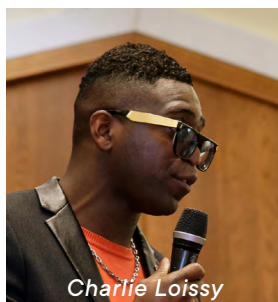


Souvenez-vous



Sylvain Briand

- **Sylvain BRIAND**, auteur d'ouvrage « *on m'a volé mon nom - histoire d'un combat qui l'a dévasté.* ». Tous ses biens ont été confisqués depuis octobre 2011. Le jugement a été rendu le 19 septembre 2019. Son usurpateur a été condamné à 3 ans de prisons dans 2 en sursis et 3 500 € d'amendes.



Charlie Loissy

- **Charlie LOISSY** son jugement est reporté à décembre 2019.



Nacer Ayad

Nacer AYAD, victime depuis 2006, par un usurpateur et par les organismes de crédits et les banques. Au-delà des couts financiers, on doit retenir les préjudices psychologiques à vie. Son jugement a été rendu le 21/10/2019 : annulation du procès. L'usurpateur identifié n'a pas été condamné, il était absent à l'audience.

Retours sur le 7e FORUM Européen

LES THÈMES PLÉBISCITÉS POUR LES PROCHAINES RENCONTRES ?

- 1 - Comment conjuguer le paradigme, instantanéité et contrôles « plus poussés / plus pertinents » ?
- 2 - D'autres applications de l'innovation comme la blockchain et le quantique dans la lutte contre la fraude.
- 3 - Les impacts de l'Intelligence Artificielle pour les banques et les assurances.
- 4 - KYC digital
- 5 - Une mise à niveau sur les différentes méthodes biométriques avec une comparaison des avantages et des inconvénients.
- 6 - Présentation des organisations concernées par pays, les référents et le calendrier objectif.

VOS ATTENTES ET SUGGESTIONS :

- + de synthèse des travaux du ResoClub
- + d'actualité sur les solutions et partenariats Public / Privé
- + de retours d'expériences d'entreprises qui ont concrètement mis en place des solutions pour gérer les identités numériques

Il faut continuer la sensibilisation sur les risques afférents à la collecte et exploitation des données personnelles.

Il y a certainement un endroit où placer le curseur entre la collecte sans contrôle des données et l'apport technologique du numérique.

95%

DES PARTICIPANTS SE SONT MONTRÉS
TRÈS SATISFAITS DE CE 7E FORUM !

L'association ResoClub et son conseil d'administration remercie tous les intervenants et les participants de votre présence et fidélité. Au plaisir de vous voir prochainement en 2020

SOIRÉE DE GALA RESOCOM SPONSOR DU 7ÈME FORUM RESOCLUB EFP

Toujours **précurseur** et leader, après **20 ans** d'existence, Resocom est le sponsor légitime et unique du 7e Forum de la lutte contre la Fraude initié par ResoClub, dont le thème était « **la valeur de la donnée : quelle éthique ? quelles perspectives de la société ?** ».

Faire évoluer dans une **approche éthique** notre vision d'une sagesse possible à l'époque du numérique, tel est le **pari de RESOCOM** partagé par l'association du ResoClub EFP.

Penser et faire face aux dérives que ce nouveau monde technologique a engendrées, est plus qu'une **ambition** et un combat : c'est un **devoir**.

Inscrire cette démarche à **l'échelle européenne** est la seconde ambition de notre société leader qui a « inventé » les premières **réponses techniques et éthiques** à apporter à la fraude.



RESOCOM déjà 20 ans – ResoClub, déjà 10 ans : ça se fête !

Cette journée a permis de célébrer **deux anniversaires** et la longévité des sujets portés par RESOCOM et l'association ResoClub EFP. Elle s'est déroulée en 2 parties au sein du **Conservatoire National des Arts et Métiers**. La 1ère a été consacrée aux débats selon le thème cité ci-dessus, et la 2ème, **culturelle et festive**, à la chapelle, transformée en musée. Ce lieu emblématique pour Marie Azevedo, présidente de RESOCOM et de l'association ResoClub EFP, fut pour elle durant 4 années, une source d'inspiration. Elle leur y a offert une soirée hors norme, agrémentée d'un récital par **l'Ensemble Quadrivium** sous la direction de la Soprano **Anna Daniela Sestito**. Dans cet espace culturel, suspendus tels des ballons revenus du passé pour témoigner de ce que peuvent signifier **audace et créativité**, flottaient quelques-unes des plus anciennes inventions.

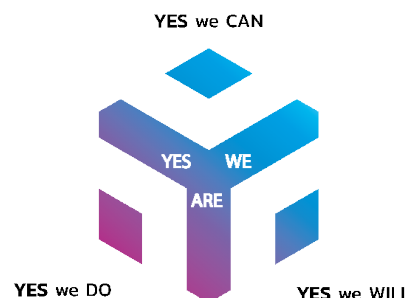
Savoir associer raison et passion, sérieux et esprit festif, **intérêt commun** et **engagements** individuels, RESOCOM et l'association ResoClub EFP y sont parvenus lors de cette journée et de cette soirée.

L'expérience RESOCOM s'est fortement et durablement **bâtie** sur le **respect** des réglementations, avec éthique, engendrant la **relation de confiance avec ses clients**.



L'expérience RESOCOM est **capitalisée** dans son **nouveau logo** qui illustre l'amplitude de son évolution. La lettre « **Y** » au centre du logo, **symbolise** la capacité de partage, d'ambitions, dans une **dimension sociétale** intégrant les **mutations technologiques**. Il incarne une source de **réussite** dans cette nouvelle ère. L'expérience RESOCOM, c'est aussi une démarche d'**analyse comportementale** relative aux risques d'escroqueries, de blanchiment, de financement du terrorisme, de fraude et d'usurpation d'identité.

Le respect des **valeurs** de RESOCOM, de sa constante capacité d'innovation, mais aussi de ses **engagements**, de son sens des **responsabilités**, de sa passion et de ses **convictions**, voilà ce que nous donne à voir le nouveau logo.



ResocomEXPERIENCE





RESO-Club
EUROPEAN FRAUD PREVENTION



RESOCOM
KYC ID Expert

 Resocom**EXPERIENCE**

 ResoScan  GéoLoc  Alertes  VeriConsult

 VeriFy  VeriStats  ResoFile  ResoExpert

 Form'Action

www.reso-club.com

www.resocom.com

contact@resocom.com

6 RUE NEUVE SAINT PIERRE

